



Dans les Hautes-Pyrénées, le SNUipp - FSU au côté des contractuels ...

Le SNUipp et la FSU 65, avec la CGT éducation, ont accompagné des collègues contractuels dans leurs démarches auprès des Prud'hommes pour obtenir les droits qui leur avaient été refusés : le Conseil des Prud'hommes a considéré que les conditions d'application des contrats signés correspondaient à des contrats CDI de droit privé. Les demandes ont donc été traitées comme s'il s'agissait de ce type de contrat. Les indemnités ainsi que les dommages et intérêts ont été calculés sur cette base, soit près de 9500 euros par plaignant. 8 plaintes ont été déposées, dont une est encore en cours de jugement

Dans le cadre d'audiences avec les services de l'ia65, et les services départementaux du travail et de l'emploi (DIRECCTE), le SNUipp et la FSU 65, avec la CGT éducation, ont défendu la nécessité de respecter les obligations de formation, d'accompagner les projets de réinsertion professionnelles, de ne pas mettre en avant ces carences pour ne pas renouveler les contrats, alors que Pôle Emploi ne respecte pas ses obligations vis-à-vis de ces personnels, que les fiches de postes soient clairement établies, ces personnels n'étant pas là pour faire tout et n'importe quoi. Le SNUipp et la FSU 65 ont maintes fois dénoncé le fait que l'Education Nationale en tant que patron pour les contrats de droit public ne se comporte pas mieux que Pôle Emploi pour les contrats de droit privé. Le SNUipp a d'ailleurs envoyé un courrier dans ce sens à l'Inspecteur d'Académie.

Année Scolaire 2011 / 2012

Pas de mise au rebut pour tout ceux qui peuvent prétendre à des renouvellements !

Recrutement d' Assistants d'Education sous contrat de droit public.

En ce début d'année scolaire, le SNUipp et la FSU 65 ont demandé que les personnels n'ayant pas été au bout de leurs possibilités de renouvellement soient reconduits dans leurs fonctions. Le Secrétaire Général a répondu qu'ils le feraient si c'était possible selon le type de contrat.

Le SNUipp65 restera vigilant sur l'origine des recrutements des Assistants de Scolarisation et s'assurera qu'ils soient effectués en priorité parmi les anciens EVS en contrat aidé remplissant les conditions nécessaires (être détenteur d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent pour les AE, ou justifier de 3 ans d'expérience dans le domaine de l'aide à l'accueil et à l'intégration et à la scolarisation des élèves porteurs de handicap pour les AVS-i).

Si vous êtes éligibles à ce type de contrat, mettez-vous en contact avec
Mme Clavier à l'inspection académique des Hautes-Pyrénées
service DOS - tél : 05 67 76 56 77 - courriel : ia65-dos@ac-toulouse.fr

Recrutement d'EVS

L'IA nous ayant annoncé que les recrutements pour l'aide administrative à la direction d'école allaient reprendre, le SNUipp65 formulera les mêmes demandes lors de la CAPD du 8 novembre prochain.

Si vous êtes éligibles à ce type de contrat mettez-vous en relation avec l'agence de Pôle Emploi dont vous dépendez.



encart spécial élections professionnelles.
du 13 au 20 octobre 2011, votez SNUipp et FSU

SOMMAIRE

p.1 : édito
p. 2 : compte-rendu audience au rectorat
p. 3 : Elections, mode d'emploi
p. 4 : bilan de l'activité syndicale de Céline Despax élue en CCP-AED
p. 5 : profession de foi élection CCP AED/AVS
p. 6 : non-titulaires, cliquez, votez aussi
p. 7 : depuis 2005 le SNUipp avec les EVS
p. 8 : dans les Hautes-Pyrénées

AVS / AED / E V S Contractuels de l'Education Nationale

**13 au 20 octobre élections professionnelles :
vous avez droit à la parole : ne vous privez pas !**

**AVS, AED et EVS en contrat aidé,
vous allez voter pour les CT (CTA et CTM) et les CCP.**

Le SNUipp avec la FSU présente des listes à ces scrutins.

Nous avons fait le choix de présenter Céline Despax, AVS en Ariège, sur la liste du Comité Technique Académique proposée à vos suffrages par la FSU.

Depuis des années, elle défend avec la FSU les droits des personnels précaires. Elle est déjà élue au niveau académique à la Commission Consultative Paritaire.

Pour le SNUipp et la FSU il est très important que le problème de la précarité soit posé dans ces élections.

Alors ne vous privez pas :

pour dénoncer l'utilisation de contrats précaires par l'Etat Patron,
pour dénoncer la façon dont on vous traite,
pour transformer ces contrats précaires en véritables emplois fonction publique
avec une formation qualifiante, des droits et des salaires dignes

votez FSU aux CT et SNUipp à la CCP !

joëlle noguère



Le Bulletin Ecoles & Collèges du SNUipp65 : le seul mensuel syndical des Hautes-Pyrénées pour la profession



Compte-rendu audience syndicale SNUipp - FSU et SNES - FSU au rectorat

A propos des EVS « aides à la direction »

4000 CAE ont été annoncés nationalement pour l'aide à la direction. Sur la dotation académique, l'administration nous a parlé de 139 CAE (sous réserve) dévolus à l'aide à la direction à condition que les besoins d'inclusion (AVS I) soient couverts. Priorité sera donnée aux personnes déjà en poste si les critères d'éligibilité sont réunis (ancienneté inférieure à 18 mois et formation ou immersion de 80 h réalisée ou prévue pour les 6 mois suivants).

Nous revendiquons :

- Un recrutement à temps plein.
- La création de véritables emplois qualifiés et statutaires pour l'accueil des élèves handicapés dans les établissements scolaires.

Assistants de scolarisation (AS)

Se sont des contrats AED de droit public régis par le décret de 1986. Ils peuvent être renouvelés sur une période de trois ans (3 fois un an) elle-même renouvelable, soit un total de 6 ans. Pour ce qui est des Hautes-Pyrénées, les contrats proposés ont une quotité comprise entre 55 et 80% ... (24h en moyenne dans les CLIS et ULIS)

Le SNUipp s'élève contre la quotité horaire de ces contrats.

Nous revendiquons :

- Un recrutement à temps plein.
- La création de véritables emplois qualifiés et statutaires pour l'accueil des élèves handicapés dans les établissements scolaires.

Congés de formation professionnelle (AED)

Il y a eu l'an passé 4 demandes et une réponse favorable. Mais ce droit n'est pas budgétisé ! Le congé formation a donc été financé par un support d'emploi AED. Le SNUipp.FSU s'élève contre cette façon de procéder où les salariés sont « perdants-perdants ». **Les emplois ne doivent pas financer le droit à la formation.**

Vos représentants du personnel FSU ne lâcheront pas prise car ... convaincus de l'irrecevabilité de cette façon de procéder !

Prime « ZEP » (AED)

Nous avons redemandé à l'administration l'application du décret du 11 septembre 1990 sur l'attribution de l'indemnité de sujétion spéciale aux personnels non titulaires. L'administration doit "réinterroger les services juridiques".

Nous serons vigilants et vos représentants du personnel FSU interrogeront l'administration à ce sujet à chaque CCP.



Depuis 2005, le SNUipp.FSU avec les EVS

Les emplois de vie scolaire sont arrivés dans les écoles en 2005 dans le cadre de l'application du protocole sur la direction d'école. Prévus pour apporter une aide administrative à la direction d'école, les EVS, quelle que soit la nature de leur contrat (CAE ou Avenir), ont aussi progressivement été affectés à des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap.

Le SNUipp.FSU a tout de suite fait valoir la nécessité de créer des emplois stables et pérennes pour exercer ces missions. Il a activement participé à l'organisation du colloque FSU contre la précarité dans la fonction publique en mars 2008 qui aura permis aux participants de faire entendre leurs droits auprès des groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Dès 2008, le SNUipp.FSU était aux côtés des EVS pour réclamer le droit pour chacun d'eux d'aller au terme possible de leurs contrats, alors que le ministère envisageait déjà de pratiquer un turn-over sur les postes existants.

La situation devenant de plus en plus criante en 2009, le SNUipp.FSU est à l'initiative d'une pétition intersyndicale collectant environ 60 000 signatures pour réclamer une solution pour chacun. Les organisations SNUipp.FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, et FERC-CGT en ont appelé au 1er ministre puis au président de la République. **Devant le silence de ces derniers, elles se rendent à l'Elysée pour y déposer les pétitions et déployer une banderole "30 juin – 30 000 EVS licenciés – Prolongez leurs contrats M. le Président".**

Le SNUipp.FSU a bataillé contre les trop faibles salaires des EVS et contre l'obstination du ministère de l'Education Nationale à ne pas mettre en œuvre les formations professionnelles prévues par les textes réglementaires.

Si la modification des contrats CAE et Avenir en CAE-CUI rend ces derniers plus contraignants en matière de formation, elle limite la durée de ces CDD à 24 mois et facilite les modulations horaires, dégradant de fait les conditions de travail.

En décembre 2010 et en janvier 2011, le SNUipp-FSU s'engage dans la mobilisation des précaires aux côtés des syndicats de la FSU, de la CGT et de Solidaires. Ils réclament notamment de réels moyens d'insertion et de qualification pour les emplois aidés.

Non sans succès, les sections départementales du SNUipp.FSU s'investissent de plus en plus dans la défense des intérêts des EVS auprès des prud'hommes (Angers, Nevers, Epinal, Tarbes...) notamment sur la question cruciale de l'absence de formation mais aussi de la modulation (concernant les anciens contrats) ou l'obligation d'une visite médicale d'embauche.

Dans le même temps, alors que le gouvernement projetait une diminution des contrats EVS notamment sur les missions d'aide administrative à la direction d'école, les mobilisations unitaires, les saisines des parlementaires ont permis de débloquer 36 millions d'euros permettant une reprise des affectations sur l'aide à la direction d'école.

Aujourd'hui, de nombreux EVS voient s'approcher l'échéance du 30 juin correspondant à un retour vers la case pôle emploi. Une nouvelle pétition unitaire a déjà recueilli 40000 signatures. Le 1er ministre nous a fait savoir que son agenda ne lui permettait pas de nous recevoir.

**Quelle déconsidération pour l'ensemble des EVS !
Nous n'abdiquons pas.**



Au sein du SNUipp.FSU de l'Ariège depuis septembre 2007, je m'occupe de la défense des droits des personnels en contrat précaire.
Représentante des personnels AED pour l'Académie de Toulouse depuis décembre 2008, je vous présente ci-dessous un bilan rapide de ces quatre années d'activité syndicale, à vous de juger !

Céline DESPAX, Auxiliaire de Vie Scolaire depuis mars 2006.
Candidate au CTA de Toulouse pour la FSU



L'action au quotidien ...

La défense des droits de tous les personnels AED et contrats aidés ...
syndiqués et non syndiqués

L'activité au quotidien : informer, défendre les droits individuels et collectifs, faire avancer les revendications en recherchant un cadre unitaire.



Au niveau académique au sein de la CCP-AED :

- Paiement des jours de grève déduits à tort, 12 mois de bataille !
- Reconnaissance du droit au congé de formation professionnelle, 14 mois !
- Application du droit au congé de formation professionnelle, ...

Les actions en cours au niveau académique :

- la budgétisation du droit au congé de formation professionnelle !
- faire bénéficier les AED de la prime ZEP !
- le non-renouvellement des contrats n'est pas une démission (indemnité chômage dès le 1er jour de la fin du contrat) !
- définir les modalités de la formation adaptation au poste pour les AED vie-scolaire !
- un contrat de 12 mois à temps partiel imposé doit être comptabilisé comme une année entière pour l'inscription aux concours internes, ...

Nous, représentants des personnels de la FSU - SNUipp - SNES, souhaitons continuer à porter ces revendications et à les faire aboutir.

En nous renouvelant votre confiance, nous pourrions y parvenir.

En confortant notre position et en la renforçant, en votant encore plus nombreux pour FSU - SNUipp - SNES, nous continuerons à porter des revendications fortes et légitimes car centrées sur vous et vos missions.

A ce jour, nous avons pu aboutir sur ces dossiers parce que nous sommes dans le refus de l'acceptation et de la co-gestion avec l'administration bien campés sur nos positions dans le respect des intérêts collectifs des personnels et dans l'application des droits.

Si nous avons pu aller aussi loin avec autant de pugnacité c'est parce que FSU - SNUipp - SNES ont donné de leur temps et de leur confiance à des AED pour gérer ces dossiers.



Sur le terrain avec vous, parmi vous, nous vous avons écouté,
avons-nous bien porté vos voix ?
Je ne suis pas une victime,
Je veux être entendu (e) et reconnu (e),
Je donne ma voix au SNUipp-FSU !

CCP AED/AVS

Élections professionnelles

(ré)Agissez !

VOTEZ



NON-TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT

Assistants d'éducation, vous exercez des missions essentielles pour le service public d'éducation. En votant pour les listes présentées par le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUipp à la CCP et aux Comités Techniques (Ministériel et Académique), vous ferez le choix de syndicats :

- > rassemblés au sein de la FSU, première fédération dans la Fonction publique de l'État ;
- > ancrés fortement dans les différentes fonctions AED, AVS, AP ;
- > attachés aux valeurs du service public, d'égalité, de justice, de laïcité ;
- > participant aux diverses négociations tout en impulsant les actions nécessaires pour défendre les droits des personnels.

Choisir la FSU avec le SNUipp dans les écoles et le SNES, le SNEP et le SNUEP dans les collèges et les lycées, c'est :

FAVORISER UN ENGAGEMENT SYNDICAL QUI PORTE SES FRUITS

> Création des CCP personnels de surveillance

Depuis 2008, les assistants d'éducation (AED, AP, AVS) disposent de leur propre instance de représentation : la Commission Consultative Paritaire (CCP) des personnels de surveillance.

> Congés pour examens et concours

Depuis 2008, les assistants d'éducation (AED, AP, AVS) ont droit à des autorisations d'absence pour examens et concours augmentées de deux jours de préparation, sans récupération.

REVENDIQUER L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL, D'ÉTUDES ET D'EMPLOI

> Stop à la précarité des AED et aux manques de moyens d'encadrement :

- Généraliser la possibilité de signer des contrats de trois ans renouvelables.
- Déroger à la durée de six ans en permettant deux ans supplémentaires pour obtenir un diplôme ou achever une formation professionnelle.

- Créer massivement des postes d'assistants d'éducation supplémentaires (surveillance, accompagnement éducatif, aide aux jeunes en situation de handicap, aide administrative...).
- Augmenter les salaires.

> Pour la création d'un statut spécifique d'AED réservé aux étudiants et à ceux qui suivent une formation professionnelle :

- Recrutement rectoral et gestion par les CCP.
- Recrutement sur critères sociaux et proche des universités.
- Temps de travail hebdomadaire maximal de 28 heures pour un salaire à taux plein.
- > Pour un réel droit à la formation professionnelle pour les non-étudiants :
 - Application concrète du droit aux congés de formation professionnelle.
 - Réel accès à la validation d'acquis d'expérience (VAE).
- > Pour la professionnalisation des fonctions d'AVS et des AED-TICE :
 - Avec une véritable formation professionnelle et une reconnaissance de ce nouveau métier.
 - Avec un statut de titulaire au sein de la Fonction publique.





Non titulaires : Cliquez – Votez aussi !

Du 13 au 20 octobre 2011, l'ensemble des personnels de l'Education Nationale désignera ses représentants aux commissions paritaires, aux comités techniques et aux commissions consultatives.

Y compris agents non titulaires, quels que soient leurs contrats.

Les collègues EVS en contrats aidés, assistants d'éducation, assistants pédagogiques, intervenants en langue étrangère,...

Les EVS titulaires de contrats de droit privé CUI-CAE, voteront au comité technique national et académique. Les autres, titulaires de contrats de droit public, émettront trois votes. Ils désigneront aussi leurs représentants aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires.

Le SNUipp-FSU présentera des candidats sur des listes de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

La FSU est la première organisation syndicale dans la Fonction Publique d'Etat. Nombre de ses syndicats sont majoritaires dans les corps qu'ils représentent : Le SNUipp-FSU dans le premier degré mais aussi le SNES-FSU dans le second degré, le SNEP-FSU pour les enseignants d'EPS, le SNICS-FSU pour les infirmières scolaires, le SNUAS-FSU pour les personnels de l'assistance sociale, le SNASUB-FSU pour certains corps de l'administration...

Le SNUipp-FSU et les syndicats de la FSU s'investissent concrètement aux côtés des agents non titulaires pour améliorer leur situation et faire valoir leur droit à un emploi pérenne.

Aux côtés des assistants d'éducation, le SNUipp-FSU s'est engagé pour le respect de leur durée d'embauche contractuelle de 6 ans, pour la création d'un véritable métier d'assistant de vie scolaire donnant droit à une formation et un emploi de fonctionnaire.

Avec les EVS en contrat aidés le SNUipp-FSU n'a eu de cesse de dénoncer leur situation, alors que le ministère s'est peu soucié des formations dont il est redevable, et que rien n'est fait (ou si peu) pour une nouvelle insertion professionnelle.

Le SNUipp-FSU a été à l'initiative d'actions nationales d'envergure qui auront permis quelques avancées : maintien du nombre d'EVS alors qu'il devait diminuer de 4500, création de postes d'assistants de scolarisation dès la rentrée 2011, recours devant les tribunaux des conseils de prudhommes gagnés par des EVS dans plusieurs départements.

Le SNUipp-FSU et les syndicats de la FSU ont toujours recherché l'unité syndicale dans le but de peser plus fort dans l'intérêt des agents non titulaires.

Parce que le SNUipp-FSU, avec la FSU et ses syndicats s'engagent clairement dans la lutte contre la précarité, leurs représentants défendront aussi les droits et les revendications des agents non titulaires aux comités techniques national et académique.

Ils seront aux côtés de tous les agents non titulaires.

Voter FSU, c'est voter pour ceux et celles qui s'engagent régulièrement à vos côtés.

Elections professionnelles, le 13 octobre, je me saisis de mon droit de vote !

Mode d'emploi

Avant le 12 octobre :

- ⇒ J'ai récupéré **mon identifiant** sous enveloppe.
- ⇒ Je récupère **mon mot de passe** en me connectant sur le site :
<http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html>
- ⇒ Je clique sur obtenir mon mot de passe. Je saisis mon **NUMEN, mon identifiant ainsi que le 6ème et 7ème caractère de ma carte vitale.**
- ⇒ Je saisis **l'adresse mail** sur laquelle je veux recevoir mon mot de passe.
- ⇒ Je conserve précieusement mon identifiant et mon mot de passe : il me faudra ces deux informations pour pouvoir voter !
- ⇒ J'en profite pour vérifier la configuration de mon ordinateur: je clique sur tester la configuration de mon ordinateur.

► Je suis AVS, AED, Assistant de Scolarisation, en contrat de droit public, je vote pour quoi ?

- ◆ **Les Comités Techniques Ministériels (CTM)** et **les Comités Techniques Académiques (CTA)** étudient la répartition des moyens pour l'École (ouvertures et fermetures de classes, **augmentation/suppression des postes AED, AVS et AS, par exemple**). Parmi les principaux syndicats représentatifs au niveau national, le SNUipp - FSU est le seul à présenter sur sa liste un personnel non titulaire en contrat AED !
- ◆ **Les CCP (Commissions Consultatives Paritaires)** : commissions regroupant les représentants de l'Administration et les représentants des personnel amenés à siéger pour émettre leur avis dans le cas de procédures disciplinaires mais également sur des cas d'application, de reconnaissance de droits des personnels. C'est notre espace de revendications ! En 2008, le SNUipp - SNES - FSU avaient obtenu 2 sièges (CGT Educ'action 2 sièges et SUD 1 siège). Vous souhaitez nous renouveler votre confiance, **cliquez SNUipp - SNES (...) FSU !**

► Je suis EVS, AVS en contrat aidé de droit privé, je vote pour quoi ?

- ◆ **Les Comités Techniques Ministériels (CTM)** et **les Comités Techniques Académiques (CTA)** étudient la répartition des moyens pour l'École (ouvertures et fermetures de classes, **augmentation/suppression des postes AED, AVS et AS, par exemple**). Parmi les principaux syndicats représentatifs au niveau national, le SNUipp - FSU est le seul à présenter sur sa liste un personnel non titulaire en contrat AED !

C'est décidé, je vote dès le 13 octobre en me connectant :
<http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html>

Vous ne disposez pas d'une connexion personnelle internet :

Dans certains établissements, vous pourrez bénéficier d'un "kiosque" (ordinateur mis à disposition spécifiquement pour les élections). S'il n'y a pas de "kiosque", vous pourrez vous connecter à partir de l'ordinateur de l'école.

**Vous rencontrez des problèmes ou vous n'avez pas de solution,
contactez le SNUipp.FSU65
par téléphone au 05 62 34 90 54 ou par mail : snu65@snuipp.fr**